



PC - PE

LE PC-PE DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE ET FINANCÉ
PAR L'ASSURANCE MALADIE.

| AVEC QUI ?



Le personnel est composé de :

- × Un directeur ;
- × Un Chef de service ;
- × Une secrétaire ;
- × Une éducatrice spécialisée.

Le personnel du PC-PE coordonne, en lien avec les parents et le jeune, les professionnels en libéral en fonction des besoins (psychologue, éducateur, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute).



Contacter le PC-PE

9 impasse Ampère
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 12 62 48
Mail : pcpe@areams.fr

PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES



| PÔLES DE COMPÉTENCES PRESTATIONS EXTERNALISÉES

9 impasse Ampère - 85000 la Roche-sur-Yon
Tél. : 07 85 12 62 48
pcpe@areams.fr

PC-PE



| QU'EST CE QUE LE PC-PE AREAMS ?

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PC-PE) vient compléter la palette de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap. Il s'inscrit dans le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous ». Il s'agit d'assurer la continuité des parcours des personnes handicapées et éviter que leur situation ne devienne critique du fait d'une absence de réponse adaptée.

| POUR QUI ?



Le PC-PE AREAMS accompagne prioritairement les enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 25 ans, présentant des troubles du spectre autistique et disposant d'une orientation de la CDAPH en établissement ou en service médico-social mais sans solution d'accompagnement dans le secteur médico-social.

A titre exceptionnel, le PC-PE peut constituer une réponse complémentaire à des jeunes qui ont déjà un accompagnement médico-social mis en place mais insuffisant.

Il peut également effectuer des évaluations en vue d'aider la famille, le jeune et la MDPH pour trouver le meilleur type d'orientation.

| POUR QUOI ?



Le PC-PE vise différents objectifs :

- × Proposer la mise en place de prestations de soins et éducatives par des professionnels libéraux ;
- × Procéder à des évaluations formelles et fonctionnelles, pour définir les besoins du jeune ;
- × Activer les passerelles vers les diagnostics médicaux complémentaires incontournables ;
- × Définir les priorités dans l'accompagnement du jeune ;
- × Assurer la coordination des professionnels libéraux intervenant auprès du jeune par des conventionnements ;
- × Assurer le paiement de ces prestations ;
- × Assurer la continuité du parcours du jeune et faciliter ainsi la mise en œuvre de la notification MDPH et, le cas échéant, proposer une réorientation ;
- × Proposer une guidance parentale.



| COMMENT ?



Les objectifs se construisent avec le jeune et ses parents et sont formalisés dans un projet personnalisé. Les prestations qui en découlent sont externalisées auprès de professionnels en libéral.

La prise en charge des transports n'est pas assurée par le PC-PE.

| OÙ ?



Sur l'ensemble du département de la Vendée.

Un exemple d'accompagnement par le PC-PE pour 1 enfant de 12 ans avec TSA



1 HEURE DE GUIDANCE PARENTALE PAR SEMAINE

À destination des parents

41 heures par an



3 INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PAR SEMAINE

1 intervention psychologue en libéral
1 intervention ergothérapeute en libéral
1 intervention orthophoniste prise en charge par l'assurance maladie

123 interventions par an coordonnées par le PC-PE dont 82 prises en charge par le PC-PE AREAMS



45 MINUTES DE SUIVI DE DOSSIER

vérification, cohésion de l'accompagnement, suivi du projet personnalisé, coordination, supervision si besoin

31 heures par an